Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_164-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocation en date du 20 novembre 2025 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Didier GRELIER ; Jean-Yves JOSSE ; André JOSSE ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Anne VACHON (jusqu'à la délibération N°CC-162/2025) ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO (à partir de la délibération N°CC-144/2025) ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË (jusqu'à la délibération N°CC-162/2025) ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Fanny LARMET donne pouvoir à Didier GRELIER ; Pierre-Jean JARNO donne pouvoir à Monique GARAUD ; Hervé BRULÉ donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Martine GOUEDO suppléée par André JOSSE.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT ; Philippe LOUAPRE.

Fabrice CARO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51 ; 52 à partir de la délibération N°CC-144/2025 ; 50 à partir de la délibération N°CC-163/2025
Votants : 54 ; 55 à partir de la délibération N°CC-144/2025 ; 53 à partir de la délibération N°CC-163/2025
Quorum : le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-164/2025 – SPORT – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 AVEC LE CLUB NAUTIQUE PLOËRMEL BROCÉLIANDE.

Rapporteur : Alain HERVÉ

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_164-DE

L'association « Club Nautique Ploërmel Brocéliande » a pour objet la promotion des sports et loisirs nautiques sous toutes ses formes. Elle développe et organise des activités sur le Lac au Duc et en itinérance sur divers plans d'eau du département.

Ploërmel Communauté souhaite, dans le cadre de ses compétences en matière de sport et loisirs, apporter son soutien au Club Nautique Ploërmel Brocéliande qui concourt à l'attractivité du Lac au Duc et de son territoire.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens permet de définir les engagements respectifs de Ploërmel Communauté et de l'association.

Ainsi, Ploërmel Communauté demande à l'association de mettre en place des actions à destination :

- Des scolaires : primaires, collèges, lycées et école nautique itinérante ;
- Des enfants qui participent aux projets organisés par la communauté de communes : projet Educatif Local, Accueils Collectifs de Mineurs, Ecole du sport, etc... ;
- De la population notamment durant les weekends, les vacances scolaires et la période estivale ;
- Des adhérents afin de leur permettre de s'entrainer pour une pratique de loisirs ou de compétition ;

Et aussi à :

- Organiser des épreuves sportives fédérales ;
- Participer à Brocéliande Sport Nature ;
- Mettre en place des formations : monitorat de voile et permis bateau.

En contrepartie, Ploërmel Communauté attribue à l'association une subvention annuelle nécessaire à son fonctionnement (44 000€ en 2025) et met à sa disposition des locaux, des véhicules roulants et du matériel nautique.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires culturelles, grands équipements et événements culturels et sportifs communautaires » du 13/11/2025,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 53
. **Pour** : 53
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 53
. **Majorité absolue** : 27

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2026 avec le Club nautique de Ploërmel Brocéliande ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens et d'effectuer toutes les démarches en lien avec cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits par le conseil communautaire au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Fabrice CARO

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066777-20251127-CC_20251127_164-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.